

Sauveteur Secouriste du Travail



L'article R241.39 du Code du Travail exige que :

« dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction pour donner les premiers secours d'urgence ».

Au-delà de cette obligation réglementaire, il est important que des membres de l'entreprise en nombre suffisant aient reçu une formation aux premiers secours pour protéger, alerter et secourir.

Cette formation permet :

- ⇒ L'obtention du Brevet SST
- ⇒ De répondre aux obligations en matière d'évaluation des Risques Professionnels

Obtention du Brevet SST



L'ESSENTIEL DU PROGRAMME :

- Prévention : identification des risques, repérage des personnes exposées, moyens de prévention.
- Secours : examen des victimes, alerte, organisation de l'accès des secours, détermination de l'action secouriste en fonction de la victime (saignements, arrêts cardiaque, brûlures, plaies, fractures, etc.)
- Test de contrôle : situation d'accident.



Pour tout renseignement, contacter :
Caroline au 05.34.09.81.82

**Aucune inscription ne sera retenue
sans règlement préalable !**

2 bis rue Jean Moulin
BP 10133
09003 Foix cedex

Tél. : 05.34.09.81.82
Fax : 05.61.02.91.11
contact@upa09.fr

ORGANISATION DU STAGE

Date de la Formation

24-25 avril 2018

Horaire

De 9H00 à 18h00

Lieu

CAPEB 09 - Labarre - Foix

Participation Financière

Le coût réel de la formation s'élève à **544 €**
(repas compris)

chefs d'entreprises 64 €
Salariés ENT - 11 64 €

(déduction faite de la prise en charge mais pas du salaire, joindre le dernier bulletin de salaire)

Salariés autres 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

Paiement par chèque à l'ordre du CTFPA,
lors de l'envoi du coupon-réponse
Payable à l'inscription et non remboursable en cas d'absence ou
d'abandon en cours de stage, sauf cas de force majeure.
Dans l'éventualité d'une cessation anticipée de la formation à notre
initiative, celle-ci sera remboursée au prorata

ANIMATION : J-M PONS



BULLETIN DE PARTICIPATION à retourner **5 avril 2018** à :

CAPEB 09 - BP 10133 - 09003 Foix Cedex - Fax : 05.61.02.91.11 - E-mail : formation@upa09.fr

ENTREPRISE Nb salariés TEL

ADRESSE FAX

SIRET 000 Code NAF PORTABLE

MAIL

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - AVRIL 2018

Nom / Prénom des personnes intéressées	Statut (cochez la case)			Date de naissance
	artisan	salarié	conjoint	

Cachet et signature entreprise

Je joins le règlement à l'ordre du CTFPA, soit _____ €

Une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation